

La présentation de l'agriculture guyanaise en deux planches : utilisation du sol et productions agricoles, oblige à scinder pareillement la notice explicative. De la sorte pour l'élevage, on traitera d'abord des pâturages, et en deuxième partie des animaux élevés. L'activité des différents organismes agricoles sera envisagée avant d'expliquer qui ils sont, ce qui est fait *in fine*.

I - LA NOTION D'EXPLOITATION AGRICOLE

La physionomie de l'agriculture guyanaise se dégage des études faites par le service des statistiques de la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) ; il entretient un fichier permanent des exploitations dont il publie périodiquement les données. D'abord limitées à la zone côtière, les enquêtes ont été étendues en 1973 aux vallées du Maroni et de l'Oyapock, la Guyane rurale étant ainsi couverte dans son ensemble.

Ces renseignements, très utiles au niveau des communes, semblent plus contestables quand ils sont présentés à celui du département, en raison même de la notion d'exploitation agricole fort extensive puisqu'elle s'applique aussi bien à des familles dont c'est l'unique ressource, à partir d'au moins un champ, qu'à des cultivateurs plus ou moins occasionnels, dans la mesure où ils entretiennent 500 m² en cultures maraîchères, une cinquantaine d'arbres fruitiers, quelques têtes de petit bétail ou une centaine de poules. Ces exploitations sont d'ailleurs regroupées en trois catégories suivant qu'elles sont uniquement traditionnelles, modernes, c'est-à-dire en cultures fixes avec élevage et arbres fruitiers, ou mixtes quand elles tiennent des deux catégories précédentes. En 1976, sur 2 886 exploitations, 53 % étaient traditionnelles, 11 % modernes et 33 % mixtes. Il faut noter que souvent dans la catégorie moderne, l'exploitant n'est pas agriculteur à titre principal et qu'il s'agit souvent d'une agriculture spéculative sans emprise directe sur le sol, par exemple des poulaillers industriels dont le devenir est lié à l'évolution du marché. Dans l'agriculture traditionnelle elle-même, les tâches accessoi-res occupent une grande place : travail à façon, pêche, chasse...

Ces réserves faites, en 1976, on relève 2 218 exploitations sur la zone côtière. Ceci représente 2 945 actifs et une population totale de 8 860 personnes. Sur l'ensemble des actifs, les salariés permanents sont moins de 10 %. En 1973, plus des 3/4 des exploitations étaient dirigés par des personnes de plus de 40 ans, d'un âge moyen de 50 ans et 8 mois, en incluant des groupes indiens où celui-ci est nettement moins élevé.

Les jeunes de moins de 16 ans, 3 581, se répartissent entre seulement 973 exploitations, ce qui laisse sup-poser un certain abandon de l'agriculture par les générations montantes. Le nombre d'actifs diminue rapide-ment aussi dans certaines communes où il passe entre 1971 et 1975 pour Régina de 170 à 85 et pour Sinnamary de 548 à 350. Notons que 17 % des chefs d'exploitations sont des femmes.

Les populations de l'intérieur (Maroni et Oyapock) ont fait l'objet d'une enquête spéciale en raison de leurs problèmes particuliers. En 1974, il y a été dénombré pour 2 931 habitants, 791 ménages (dont 27 % diri-gés par des femmes) en 620 exploitations regroupant 1 837 actifs. Ces données ne sont pas homogènes : la notion d'exploitation n'est pas la même que chez les Créoles, plusieurs ménages peuvent cultiver des champs en commun ; les actifs sont à considérer comme tels dès l'âge de 12 ans (au lieu de 16 sur le littoral) ; enfin, des groupes humains bien différents se trouvent confondus : Amérindiens, Boni, Djuka. Ainsi l'âge moyen des chefs d'exploitation varie-t-il : de 45 ans au moins chez les Noirs, il est seulement de 40 ans et demi chez les Wayana et de 36 ans chez les Wayapi. Le nombre de personnes par ménage qui est de 4,2 chez les Indiens et chez les Noirs, tombe à 2,5 chez les Créoles de Maripasoula (168), en diminution constante par vieillissement (moyenne d'âge des chefs d'exploitation : 58 ans). Quant à la proportion des chefs de ménage femmes, elle est surtout élevée pour les Boni (45 %) et les Djuka (30 %), car les hommes vont souvent s'employer sur le lit-toral ; cependant elle est beaucoup plus faible chez les Indiens (11 %) en raison apparentement de leur stabilité. En 1977, pour l'ensemble de la Guyane, 2 900 exploitations faisaient vivre 11 600 personnes, soit le 1/5 de la population, et se partageaient 4 240 ha, dont 2 488 en abattis et cultures fixes annuelles, 1 060 en prairies plan-tées, 690 en vergers, plus environ 1 000 en savanes domaniales, l'ensemble représentant à peine 1/2 000 de la surface totale du département.

II - LES CULTURES VIVRIERES

Les Guyanais pratiquent essentiellement l'agriculture itinérante sur brûlis comme dans tous les pays tropi-caux, aussi bien d'Amérique que d'Asie ou d'Afrique. Aussi les terrains utilisés n'offrent-ils aucune fixité ; ils sont prélevés sur la forêt à mesure des besoins, ce qui est sans inconvénient vu l'étendue disponible. Les parties basses et plates sont plutôt délaissées en raison de leur mauvais drainage pendant la saison des pluies, et les pentes des collines privilégiées, la qualité du sol n'intervenant, semble-t-il, que secondairement - sauf en ce qui concerne la savane, là où elle est trop médiocre. Toutefois, on remarque que les terrains sur dorite ou dolérite comme ceux des pentes du Mont Mahury, les cordons littoraux le long de la route Cayenne - Kourou, les terrasses et les bourrelets de berge le long des fleuves sont très recherchés pour la culture.

A - La préparation de l'abattis

Le futur champ est d'abord débarrassé à la hache de la végétation qui l'encombre, le sabre d'abattis suf-fisant pour le sous-bois. Aussi pour éviter les gros arbres, réutilise-t-on souvent d'anciens terrains de culture. L'abattage commence avec la saison sèche (août-septembre) ; une masse considérable de bois jonchant alors le sol est laissée à sécher puis résorbée par le feu (entre septembre et novembre). En même temps que la lumière pénètre, les cendres fertilisent le sol.

Le champ n'a jamais un aspect très net : les troncs sont coupés à la hauteur des mains, c'est-à-dire à environ 80 cm ; certains arbres sont conservés en raison de leur utilité, pour leurs fruits, pour limiter l'érosion ; les pierres subsistent ; la forme même est indéfinissable, ni ronde, ni carrée, plutôt sensiblement oblongue avec des contours hésitants, si bien qu'il est toujours très difficile d'apprécier l'étendue exacte des superficies cultivées. Ce type de champ porte le nom d'*abattis*.

La préparation d'un abattis représente un travail long et pénible qui est le fait exclusif des hommes, alors que les femmes participent aux opérations suivantes. Pour en venir à bout plus rapidement, le paysan fait sou-vent appel à l'entraide, sous forme de *mayouri*, équipes de 15 à 20 hommes en général regroupés sur la base du voisinage. L'entraide ne diminue pas le travail pour chacun puisqu'elle implique la réciprocité, mais elle le rend moins fastidieux et en même temps plus rationnel, les tâches étant mieux partagées et sérées. La seule obliga-tion pour le bénéficiaire est de fournir le repas du milieu de la journée. Un autre avantage est de permettre à la solidarité de s'exercer : si quelque participant vient à tomber malade, son champ sera tout de même préparé en temps utile. Cependant comme partout, sous l'effet de la monétarisation, le système se désagrège ; les équi-pes se restreignent parfois à quelques personnes, comme c'est le cas normal chez les Sainte-Luciens et le recours au travail salarié, demandé par exemple aux migrants brésiliens et haïtiens, devient souvent néces-saire.

B - Les différents travaux

Une fois le champ préparé, il peut recevoir les plants, opération simple, ceux-ci étant directement mis en terre dans un trou frayé au sabre d'abattis ou à la houe, sauf pour la patate qui nécessite un buttage préalable. La période des **semis** s'ouvre avec les pluies et s'étend sur plusieurs mois suivant la nature des plantes. En pre-mier, viennent celles à cycle court qui serviront à assurer la soudure et quelques bénéfices, ainsi le maïs, les concombres et les haricots verts. Les dernières sont les plantes à cycle long : le manioc dont on a préparé à l'avance les boutures qui sont enfoiues à plat dans le sol, les autres tubercules et les bananiers. Ces travaux sont généralement terminés à la fin janvier. Toutes les plantes sont semées en association, les abattis spéciali-sés y étant exceptionnels. Aucun emplacement n'est plus particulièrement réservé à l'une d'elles, si ce n'est les plus humides, mais bien drainés, pour les bananiers, et les bas-fonds pour les dachines.

A mesure de la croissance des plantes, des travaux d'entretien sont nécessaires. D'abord des **sarclages** pour éliminer les mauvaises herbes : un à la saison sèche ou pendant le « petit dé de mars », mais parfois plu-sieurs, les années de forte pluviométrie et dans les sols riches où la mauvaise herbe pousse rapidement. Pour obtenir une meilleure croissance des plantes à tubercules, on aura avantage à les butter, en particulier le manioc dont les racines ont tendance à sortir de terre. Les bananiers demandent un ceilletonnage, opération qui consiste à supprimer une partie des rejets. Certains cependant seront conservés comme plants pour le pro-chain abattis ou en vue de leur production l'année suivante.

Une surveillance constante des champs s'impose, notamment pour les protéger des invasions de fourmis-manioc et plus rarement des chenilles qui sont capables de ravages en des temps records.

Les **récoltes** s'échelonnent sur plusieurs mois, en raison de la longueur variable des cycles végétatifs et du temps de fructification. Ainsi le maïs d'une part, les patates et les dachines d'autre part, produisent au bout de cinq à six mois, mais le premier doit être coupé très rapidement, sitôt la maturité, tandis que les tubercules se ramassent sur 4 à 5 mois, à mesure des besoins de la consommation. L'igname vient au bout de 10 à 12 mois, le manioc de 12 à 15 mois, mais leur production dure aussi plusieurs mois et le manioc même plus qu'une année. Pour les bananiers, la fructification intervient de septembre à décembre, plus lente d'ailleurs avec les variétés précoces, en raison de la sécheresse du moment.

Cet étalement de la production dans le temps rend compte de la vie moyenne des abattis qui est par con-séquent de deux années pleines. A l'issue de cette période la fertilité est épuisée et ils doivent être abandonnés à la jachère. Toutefois, pendant encore quelques mois, la cueillette est pratiquée sur les pieds de bananiers qui ont survécu et sur le manioc en voie de dégénérescence. Il arrive aussi que des arbres fruitiers soient plantés en

vue de la constitution d'un verger. Mais la brousse reprend vite ses droits, constituée d'abord d'herbes « cou-teaux » (*Scleria spp.*), de lianes et de bois canons (*Cecropia obtusa* et *C. palmata*). En 6 à 7 ans, la forêt s'est reconstituée et peut, à la rigueur, rentrer dans le cycle de culture, quoique sa pleine puissance ne soit atteinte à nouveau qu'au bout d'une vingtaine d'années.

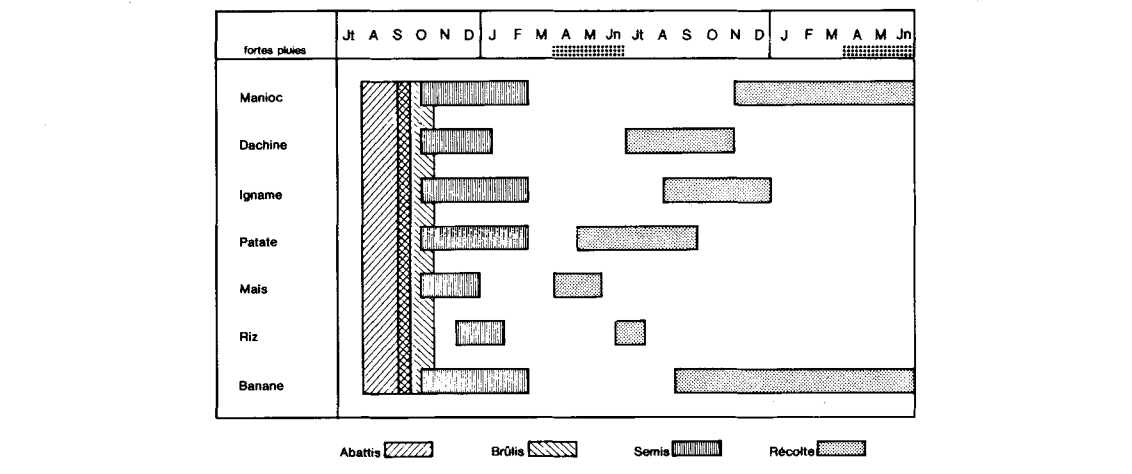


Fig. 1. - Calendrier agricole.

C - Les résultats

Pour s'assurer une production continue, de nouveaux abattis doivent être ouverts chaque année. Géné-ralement, ils se font dans le prolongement les uns des autres jusqu'à ce qu'un obstacle naturel vienne s'oppo-ser à cette progression. Ce système d'abattis unique a l'avantage d'éviter la dispersion et de limiter les trajets qui ne sont jamais considérables mais atteignent tout de même couramment 2 à 3 kilomètres. Il est moins fré-quent,sauf chez les Noirs Réfugiés, que l'on installe des campements permanents aux lieux des cultures ; on fait de préférence la navette chaque jour depuis le bourg, aménageant seulement au champ des abris sommai-res pour prendre les repas, se protéger de la pluie et garder le matériel.

Le temps requis pour les cultures est variable suivant la période de l'année. L'accaparement maximum est en saison sèche quand, pendant deux mois (août et septembre), 25 jours en moyenne par mois sont néces-saires ; les cinq mois suivants n'en demandent plus que 12, et les cinq autres de saison des pluies, consacrés essentiellement à la récolte, à peine 5. Il y a donc des temps morts considérables, occupés par ailleurs à d'autres activités de subsistance (chasse, pêche).

La lourdeur de la préparation des abattis limite leur nombre à un par actif et leur surface à un demi ou trois quarts d'hectare ; celle-ci subit elle-même des variations annuelles du fait des aléas climatiques, surtout lorsque la saison des pluies s'est trop prolongée. Ainsi pour Matoury, les surfaces plantées en 1973 ont été de 95 ha pour 280 l'année précédente.

La taille des abattis diffère suivant les communes : elle est moindre si d'autres ressources s'ajoutent, chasse, pêche comme chez les Indiens ; elle est supérieure si une partie de la récolte y est commercialisée comme dans les communes de l'Est. Ici, on continue à rejoindre l'abattis en canot et on pourra y séjourner une partie de l'année ; ailleurs, à Mana par exemple, et surtout dans l'île de Cayenne, on les ouvre à proximité de la route et, la pression sur la terre aidant, ils tendent à se fixer, et de ce fait la jachère est abrégée.

Est-il possible de porter un jugement sur ce type d'agriculture ? Du point de vue quantitatif, il est vrai-ment intensif puisque, chez les Créoles au moins, l'on fait rendre à la terre tout ce dont elle est capable sur un minimum de place. Mais l'effort qu'a demandé la préparation du champ est-il justifié, puisque celui-ci va ensuite retourner à la brousse, tandis que d'autres devront être ouverts ? Pour ce qui est des sols en forêt, on peut craindre l'effet des pluies sur des terrains fraîchement brûlés, alors même que les semences n'ont pas encore germé ; le brûlis diminue aussi leur capacité d'échange par l'ensoleillement et leur fait subir une rapide désagrégation physico-chimique (TURENNE, 1966).

L'abattis a persisté jusqu'à aujourd'hui pour des raisons d'ordre historique et sociologique et aussi sans doute parce que cette technique est adaptée aux contraintes des sols (dynamique de l'eau dans un milieu tec-tonique bien particulier), ce que les pédologues n'ont pleinement perçu qu'il y a peu de temps. Il est évident cependant que l'évolution économique condamne l'abattis et que, si la Guyane veut garder une agriculture et des personnes qui s'y consacrent, une mutation doit s'opérer.

III - LES PLANTATIONS

A - La canne à sucre

A côté de l'agriculture de subsistance, la Guyane s'était livrée pendant les siècles passés à diverses cul-tures de type industriel. Il subsiste essentiellement celle de la canne à sucre qui avait connu une grande exten-sion au siècle dernier lorsque le sucre était l'objet d'exportation, et même encore dans la première moitié de ce siè-cle pour la fabrication du rhum. Les petits exploitants qui en font pousser aujourd'hui ne lui réservent jamais plus d'un hectare. Les terrains sont plantés en permanence, préparés en « carreaux bombés », petites parcel-es de 4 à 5 mètres de côté, entourées de rigoles permettant le drainage de l'eau.

Ce sont surtout des Sainte-Luciens de Rémiré qui livrent leur production à l'unique distillerie - dite du Rorota - qui subsistait dans l'île de Cayenne en 1975. Celle-ci exploite sa propre plantation sur 15 ha, et y joint celle de l'ancienne distillerie de la Mirande, située sur la commune de Matoury (60 ha). La culture se faisait encore jusqu'en 1970 à Régina (4 ha), et à St-Laurent. Depuis 1975, elle y a repris sur 75 ha, pour alimenter une nouvelle distillerie, et à Régina, sur 7 ha, pour l'ancienne.

Les statistiques, autant qu'on puisse leur faire confiance, donnent des chiffres très variables, mention-nant depuis l'après-guerre des étendues maximum de 550 ha en 1951 qui se maintiennent autour de 500 jusqu'en 1957, année à partir de laquelle ils décroissent régulièrement jusqu'à moins de 100 en 1966. Un redre-sement semble cependant s'amorcer en 1970 où ce cap est à nouveau franchi.

La canne à sucre pourrait redevenir une des chances de la culture industrielle en Guyane. Déjà en 1952, on souhaitait remettre en état les anciennes plantations Vidal sur le Mahury, moyennant un curage mécanique. 100 ha auraient suffi à l'époque à la satisfaction des besoins locaux en sucre, mais la main-d'œuvre manquait. L'idée reprend corps périodiquement ; cependant le projet d'une sucrerie semblait abandonné en 1978.

B - Les arbres fruitiers

Les plantations d'arbres fruitiers des pays chauds réussissent très bien en Guyane. Il en existe toujours quelques pieds aux abords de chaque maison, mais ce n'est que depuis peu qu'une arboriculture véritable a pris corps.

Dès le début du XIX^e siècle, un jardin botanique était créé à Cayenne, où, entre autres, des collections d'arbres fruitiers et de plantes ornementales étaient conservées. En 1956, le FIDOM lui attribuait encore des subsides mais, ne répondant plus aux besoins de la recherche, il s'est vu progressivement abandonné. La même année un programme était élaboré pour étudier la culture fruitière sur 30 ha en vue d'une production de 400 t d'agrumes. C'est cependant le VI^e Plan, qui a décidé d'encourager substantiellement les exploitants qui s'intéresseraient à cette culture en vue d'alimenter le marché.

Le verger guyanais moderne représente environ 750 ha de plantations, sans tenir compte des jardins familiaux, ni des peuplements qui se renouvellent spontanément, comme les cocoteries des îles du Salut. La progression, qui remonte à 1965, s'est effectuée largement sous l'impulsion de l'Administration. L'Institut de Recherches sur les Fruits et Agrumes (IRFA, ex IFAC) avait monté des pépinières à Cayenne et à St-Laurent dès les années 1960 ; installé sur 5 ha à Montjoly depuis septembre 1976, il a commencé à céder des produits, prenant la relève du Service d'Agronomie qui le faisait dès 1967 ; il se constitue depuis 1977, à Montsinéry, une première unité type de production sur 45 ha, comprenant surtout des grenadilles pour en extraire les jus, et une seconde est déjà prévue non loin de la première.

Les surfaces plantées se partagent à peu près à égalité entre les communes de l'Ouest et Cayenne et ses abords, la part des communes de l'Est étant négligeable, sauf St-Georges. A l'Ouest, St-Laurent vient en tête, suivi par Mana, Iracoubo, et Sinnamary ; on y trouve des exploitations de plus de 300 arbres tandis qu'ailleurs les arbres fruitiers, souvent moins de 20 par exploitation, ne sont qu'un complément à la culture sur abattis, n'en changeant pas radicalement la physionomie. Aux abords de Cayenne toutefois, beaucoup d'exploitations comptent de 20 à 200 arbres. On relève aussi la présence d'ananas dont 5 ha à la Désirée (Matoury) tandis que Rémiré compte environ 50 ha en bananiers (surtout des plantains).

Le succès de l'arboriculture tient à plusieurs causes : satisfaire aux conditions de mise en valeur exigées pour l'attribution des concessions (voir ci-dessous), effectuer un placement générateur de bénéfices, n'avoir à y engager qu'un effort relativement limité. Il faut noter cependant une certaine instabilité des exploitations qui sont parfois abandonnées avant même leur entrée en production.

UTILISATION DU SOL

IV - LA MODERNISATION

C'est près de Cayenne que les transformations s'opèrent le plus aisément, en raison de la route et du prix de la terre (fixation des abattis), mais aussi des conditions du marché et de la demande considérable de pro-duits alimentaires, notamment de légumes.

A - Le maraîchage

Une forme de maraîchage s'est développée spontanément avec de petits jardins d'une dizaine d'ares en moyenne - rarement cinquante. Ils sont divisés en planches étroites séparées par des rigoles de drainage, la terre est soigneusement travaillée et amendée, les plants sont élevés en pépinière avant d'être repiqués. En sai-son sèche il faut arroser, en période de pluie limiter l'excès d'eau par des écrans en feuillage. Malgré tous ces soins, les parasites font de gros dégâts, et la variété de légumes possible reste limitée, ainsi que la période de l'année où ils sont produits.

Des techniques nouvelles, introduites par l'Institut de Recherche en Agronomie Tropicale (IRAT) en 1965, ont apporté une grande amélioration : il s'agit de la **culture** sans sol naturel, dite **hydroponique**. Elle se fait sous abris en films de polyéthylène transparent ; d'autres films posés à même le sol, ou de long bacs, ser-vent de support à du sable stérile dans lequel s'écoule, en quantité exactement dosée, une eau additionnée de substances minérales nutritives. Ainsi un microclimat est-il constitué et les parasites en principe écartés ; la gamme de légumes susceptibles de pousser se trouve élargie. On voit tout de suite les limites de cette méthode : peu de place nécessaire, mais des coûts d'installation et d'entretien élevés et beaucoup de compé-tence, d'attention et d'assiduité exigées.

Le nombre d'exploitations pratiquant l'hydroponie est passé de 9 en 1974 avec une surface de 4 200 m² à 11 en 1978 avec 13 000 m² environ, équivalent à 100 fois plus en pleine terre. La plupart est située dans la com-mune de Rémiré, mais la plus belle réussite est incontestablement le Centre de polyculture de Kourou qui uti-lise 60 abris de 100 m² avec 15 ouvriers et produit 60 à 70 t par an en année normale. A Sinnamary et à St - Laurent, des exploitants se sont lancés dans la même voie.

Si le maraîchage est en mesure de répondre à des besoins accrus, il ne remédie en rien au déficit céréaliér de Cayenne. Il faudrait augmenter les surfaces cultivées et les rendements des cultures, ce qui n'est pas si sim-ple, vue l'étendue insuffisante des sols qui s'y prêteraient, la précarité des techniques, et surtout la rareté de la main-d'œuvre.

B - La mécanisation

Pour obvier à ces difficultés, on a envisagé la mécanisation - et notamment l'emploi de bulldozers pour le défrichage. L'Administration en 1950 déjà, grâce au Fonds d'Intensification et de Développement de l'Agricul-ture en Guyane (FIDAG) et au gros matériel qu'il lui avait permis d'acquérir, se chargeait de ce travail, en n'exi-geant que le remboursement de 25 % du prix de revient. Malgré un certain succès, il ne pouvait être question de poursuivre, les bénéficiaires continuant d'abandonner la terre après l'avoir usée à la façon d'un abattis. Par ailleurs cette technique n'est pas sans danger pour les sols ; essayée en grand à St-Laurent au même moment, elle se solda par un échec. Certains exploitants seraient tentés aujourd'hui par l'emploi des moyens mécanisés, mais les prix de revient s'avèrent prohibitifs. De la sorte, il n'y avait en 1975 que 45 tracteurs en service pour l'agriculture.

Ainsi le nombre d'exploitations modernes était-il cette même année dérisoire et leur production incapa-ble de répondre à la demande du marché local.

Depuis la mise en application du Plan Guyane, la situation est en voie de net changement, que ce soit du fait de l'Administration avec les fermes pépinières ou de particuliers en cours d'installation. Les surfaces défrichées se sont élevées en 1976 et 1977 à 1 155 ha, surtout en vue de prairies artificielles, mais aussi pour des cul-tures plus diverses. En forêt, des méthodes nouvelles sont mises au point ; on ne procède plus systématiquement au dessouchage, très coûteux et dangereux pour les sols, mais on coupe les arbres à la tronçonneuse comme dans un abattis, ou au bulldozer armé d'une lame tranchante au ras du sol. Progressivement les raci-nes pourrissent ou elles seront extirpées à l'aide du « tipper ». Au bout de 5 ans environ, toute trace ligneuse devrait avoir à peu près disparu et la culture au tracteur ne présentera plus de difficulté.

C - Aménagements agricoles

Le BUMIDOM, parallèlement à l'enquête que le Gouvernement lui a confiée en novembre 1975 sur les possibilités de créer des exploitations agricoles de type familial, a entrepris une expérience en vue d'installer des migrants, et plus particulièrement des Réunionnais que le domaine de la Sakay (Madagascar) cessait d'accueillir.

Un terrain de 1 200 ha situé sur la commune de Macouria, à 23 km de Cayenne par la route, a été acquis pour recevoir le Centre de Carapa. L'aménagement se fait progressivement. Après la route, les bâtiments col-lectifs, scierie, hangars ont été construits, du matériel acquis, l'ensemble devant servir de noyau à une coopé-rative d'utilisation de matériel agricole en commun. Des fermes sont mises en place, habitations et bâtiments annexes. Tous les terrains sont pris sur la forêt.

Il semble que ces exploitations d'une taille de 50 ha, et dont le coût d'aménagement est d'environ 500 000 F, sans le cheptel, à condition d'être bien gérées, pourraient être rentables. On y entreprend la culture du riz pluvial, mais aussi l'élevage de porcs et de bovins pour la viande et le lait, ce qui suppose des cultures fourragères et la préparation d'aliments spéciaux. De 4 fermes de ce type en début 1978, il devrait y en avoir 10 ou 15 à court terme, et ce centre deviendrait alors pleinement viable.

La Société Rizicole de Guyane (SORIG), SARL au capital de 2 000 000 F, a été créée en fin 1977 dans le but d'installer et de faire fonctionner une unité de production en vraie grandeur appliquée à la riziculture en savane argileuse. La SATEC (Société d'Aide Technique et de Coopération) s'en est vue confier la gestion.

Un terrain de 50 ha a été mis à sa disposition près de Montsinéry ; un système de canaux et de drains a aussitôt été aménagé pour assurer la maîtrise de l'eau suivant des techniques déjà largement éprouvées en milieu tropical. La culture est entièrement mécanisée ; l'apport d'engrais et le chaulage sont nécessaires. La semence employée provient des collections de l'IRAT, qui est étroitement associé à l'essai. Deux cycles par an sont possibles. La première récolte, en mars 1978, a donné des résultats satisfaisants du point de vue agrono-mique : 2,5 t/ha, virtuellement 6 à 7.

Il reste à démontrer que ce type de culture est économiquement valable, compte tenu des seuls frais de fonctionnement - ce qui ne peut s'apprécier qu'à terme. Tout tient à la façon dont l'opération sera conduite, devant assurer rendement et aussi qualité.

D - Utilisation des Terres Basses

Un problème reste entier, celui de l'utilisation des Terres Basses qui s'étendent entre Mahury et Approuague sur quelque 150 000 ha, sachant leur richesse et le parti qui en a été tiré autrefois - et est présentement dans le contexte approchant des autres Guyanes. Or, côté Guyane française, elles restent totalement délaissées. L'administration a voulu s'y intéresser en tentant l'**expérience du polder Marie-Anne**.

Entre 1950 et 1960, différentes études ont été préparées par le BAFOG avec l'assistance du BCEOM et un projet de mise en valeur de 5 000 ha - pour lequel on pensait demander une participation du FED - est entré en exécution en 1960 : il a été confié à la SATEC à qui la propriété du terrain était aussi remise. Celui-ci se trouve sur la rive droite du Mahury, à quelques kilomètres de son embouchure, et on l'atteint depuis Cayenne par le Degrad des Carnes.

L'expérience a porté sur un bloc de 350 ha, à un niveau légèrement supérieur à celui de la mer mais natu-rellement mal drainé. L'aménagement consistait donc à l'isoler des eaux des plus fortes marées, comme de cel-es des saisons pluvieuses, par la construction d'une digue et, à l'intérieur, à opérer le drainage par un réseau de canaux de différents calibres dont l'ensemble mesurait 36 km. Des ouvrages devaient permettre, à l'aval (3 pertuis), l'évacuation de l'eau excédentaire et, à l'amont (une station de pompage), l'apport d'eau pour irriga-tion, en saison sèche.

Il ne semble pas qu'il y ait eu de difficultés techniques insurmontables au stade de cette réalisation, mais des critiques très sévères ont été formulées sur sa conception et les incidents à prévoir lors de la mise en cul-ture (chlorures et sulfures). Les travaux ont été brusquement arrêtés en 1965 - sauf pour quelques essais agro-nomiques sur la valeur des sols - laissant en suspens la mise en place du réseau de canaux quaternaires indis-pensables à la maîtrise de l'eau.

Le véritable problème devait être celui de l'utilisation. Au départ il était établi que seules des cultures riches pourraient justifier les frais d'investissement, des cultures en vue de l'exportation - ce qui permettrait de rétablir partiellement une balance des paiements très déséquilibrée. Après avoir éliminé le cacao et les agrumes comme trop longs à entrer en production, on envisagea la banane destinée au marché américain, celui de la Métropole étant déjà saturé. Accessoirement, il était prévu des productions vivrières pour alimenter le marché local, d'ailleurs très étriqué.

Mais les difficultés essentielles étaient celles de la main-d'œuvre, impossible à trouver sur place. On écarta le principe des grandes exploitations, vu le coût élevé des salaires, au profit de petites exploitations de 4 ha que l'on espérait confier à des familles qui viendraient des Antilles où déjà il y avait crise de l'emploi. Une-

1 - Secteur à 3,5 km à l'Est de Mana

Le cliché est traversé par la route CD 8 qui va de Saut Sabbat à Mana. L'océan est à 7 km au Nord de la route et l'on distingue plusieurs alignements parallèles qui retracent l'évolution du rivage. Au Nord-Est (a), un fragment de cordon sableux récent, puis venant presque buter sur la route, une bande (b) de savane mouillée (Savane Sarcelle) ; il y pousse des Cypéracées sur le rebord et, sur un pseudo-alignement à 100 m au nord de la route, des « palmiers-bâche ». Moyennant aménagement, cette savane pourrait être convertie en polders. La route chevauche un cordon littoral ancien (c) fait de sable grossier ; une bande étroite (200 à 400 m) domine de quelques mètres ses abords. Le Sud-Est est couvert d'une forêt primaire (e) qui repose sur un affleurement granitique. Cette forêt se poursuit au Sud, mais avec un faciès plus humide (f), sur terrain déprimé. Le fleuve Mana se distingue par l'un de ses méandres au Sud-Ouest, sa direction générale étant SE-NW. C'est un beau fleuve large à cet endroit d'environ 200 m, mais pouvant se réduire à 100 m. Au centre et à l'Ouest on distingue des savanes hygromorphes (d) qui se poursuivent par taches au milieu de la forêt. Les parties marécageuses (comme au centre) sont peuplées de « palmiers-bâche et maripa ».

Autrefois, ce pays était occupé seulement par les Galibi. Après 1837, sous l'impulsion de la Mère Javouhey, Mana est devenu un centre de colonisation créole. Le fleuve servait de voie de communication pour atteindre les abattis fixés le long de ses berges et aussi pour la pêche. A quelques centaines de mètres en dehors du cliché, au Sud-Est, se tenait naguère le hameau galibi de Couachi. Aujourd'hui, la route s'est substituée au fleuve. Les villageois largement dotés d'automobiles peuvent ainsi gagner rapidement leur champ, le bac de Mana ne constituant pas un obstacle majeur en raison de ses passages fréquents. Les propriétés, vu la faible densité agraire, s'alignent de part et d'autre de cette route.

Le cliché permet de voir différents modes de mise en valeur. Le modèle type est l'abattis traditionnel. Tous sont situés sur le cordon, et leur succession a amené la transformation de la forêt qui le recouvre et dont les grands arbres sont souvent absents. On remarque des abattis à plusieurs stades : des anciens, dans lesquels subsistent des pieds de manioc (10, 13) et d'autres où la végétation a déjà repoussé (14, 15). Ailleurs le défrichement est récent et la plantation n'a pas encore été effectuée. Pour les autres, qui sont en production, les usages diffèrent. Certains sont essentiellement voués au manioc (4, 7, 12), d'autres présentent un grand mélange : en plus du manioc, il y a des ignames et des patates, du maïs, des ananas (6), et en outre des bananiers dans un abattis qui appartient à une famille Galibi (11). La taille moyenne de ces abattis est très variable, en général de relativement grande dimension, 100 x 80 m (10), mais aussi 40 x 30 m (11). A côté de cette agriculture traditionnelle commence à se développer depuis quelques années l'arboriculture fruitière dont on voit ici deux exemples ; un verger d'agrumes (6) et un autre (8) avec une grande variété d'espèces en mélange : agrumes, goyaves, avocats, cajous, manguiers, cocotiers... Il y a également des plantations homogènes en banane (3, 9). Enfin, récemment, sous l'effet de l'impulsion donnée à la modernisation de l'agriculture, une exploitation européenne est en train de se monter à l'extrémité du chemin issu de la route et à partir duquel la forêt a été mise en coupe. Au bord du fleuve, à la faveur d'un dégrad (petit débarcadère) existait un hameau indien. Aujourd'hui la forêt est abattue et remplacée par une plantation d'herbes (16) pour l'élevage des bovins, en voie d'extension côté Sud du chemin. Une pompe à eau, branchée sur le fleuve, assure l'arrosage pendant les périodes sèches.

Si l'on compare la situation effective de l'occupation du sol à celle qui est enregistrée au cadastre, on ne trouve aucun point commun. En premier lieu subsistent des formes anarchiques, les bords de routes sont par endroits cultivés en manioc (2). Ensuite seuls trois terrains en bord de route sont enregistrés, d'une largeur de 200 m chacun, et ils ne sont pas mis actuellement en valeur. Il en est de même pour les autres qui s'échelonnent au Sud de la route, parallèlement à celle-ci, à environ 300 m d'elle. Seul le nouvel herbage conformera sans doute ses limites à celles prévues.

Ces réserves de terre prouvent l'intérêt que les habitants de Mana y attachent pour l'avenir ; ce mouvement est confirmé par les nouvelles demandes déposées par les jeunes gens de Mana vivant actuellement à Cayenne. Le bitumage projeté de la route renforcera à coup sûr l'attrait de la propriété foncière dans ce secteur.

D'après l'enquête sur le terrain
de Philippe ROBINEAU (DDA-Cayenne)

2 - Le hameau d'Escole

Avec 13 habitants - 7 hommes, 4 femmes et 2 enfants - recensés en 1974, il est situé à 5,5 km à vol d'oiseau à l'Est du bourg de Roura auquel il est relié par voie d'eau, la Crique Gabrielle ; elle coule à ses pieds et mesure 6,5 km jusqu'à sa confluence avec le Mahury, qu'il faut remonter sur 3 km pour atteindre le débarcadère de Roura. Par voie terrestre, le chemin est de 6,5 km.

La Crique Gabrielle, large de 8 m à Escole, mesure encore 8 km jusqu'à sa source. Le relief est très contrasté. Le SW du cliché fait partie de cet ensemble de collines qu'on appelle les Montagnes de Roura ; les plus hautes ne dépassent guère 100 m, mais les pentes de chacune sont très fortes. Elles s'interrompent brusquement au Sud sur une plaine régulièrement plate, sensiblement au niveau de la mer. Quelques pointements (îlets) s'en dégagent ici et là. La rivière la traverse selon un tracé rectiligne. Au fort de la saison des pluies, l'eau s'amoncelle de toute part et submerge cette cuvette. Ses rebords sont nets et au Nord et à l'Est, la plaine est à un niveau plus élevé qui la tient à l'écart de l'inondation. Cependant, elle compte quelques parties plus déprimées toujours à l'état de marécage. La végétation des zones exondées est la forêt dense primaire, sauf dans la partie plate et sur les bas de pente où les cultures l'ont fortement altérée. A la limite de la cuvette se développe une forêt plus humide où domine le « palmier-bâche ». La plaine soumise à l'inondation est le domaine d'une prairie de Graminées avec ici et là des taches de « moucou-moucou ». A la saison sèche, les herbes jaunissent et elles deviennent régulièrement la proie du feu.

Le hameau (h) est installé dans une clairière et compte un douzaine de maisons de bois alignées de chaque côté d'une rue qui mène, à 100 m de là, à la rivière que domine une berge raide. Mais il y a aussi quelques autres maisons (m) vers l'amont, accrochées aux îlets occupés beaucoup plus systématiquement autrefois, comme le suggèrent les manguiers en place. Aujourd'hui, la tendance est sans doute au regroupement pour bénéficier des installations collectives : débarcadère en béton pour faciliter les déplacements en pirogue, groupe électrogène pour la lumière et pour le rapage du manioc. L'agriculture est restée très traditionnelle. On distingue à 100 m à l'Est du village, un alignement d'abattis (a) qui trouent la forêt, de même plus au Sud, à l'arrière des habitations isolées. A proximité, la végétation apparaît bien dégradée par la série de ceux qui se sont succédés. Près du hameau, la forêt a été maintenue et une cacaoyère (c), installée déjà anciennement, profite de son ombrage.

Seules les terres exondées en permanence sont propices à la culture, mais les prairies ont nourri autrefois des buffles et pourraient sans doute retrouver une utilisation en matière d'élevage bovin ou être transformées, moyennant de gros travaux d'aménagement, en polders. Toutefois malgré les efforts d'équipement, on se demande quel peut être l'avenir de ce type d'agriculture, vu l'âge moyen de la population (50 ans) et l'isolement du hameau par rapport au bourg, sans même parler de Cayenne.

Enquête effectuée sur le terrain avec
le concours de Michel VIVIER (INRA-Cayenne)

3 - Lieu-dit « Banane » - Commune de Montsinéry

Cette localité, sur la rivière du même nom, se trouve à 20 km à l'Est de Cayenne. La liaison peut se faire par voie d'eau, mais elle est plus rapide et moins chère par la route CD 5, que l'on voit traverser la rivière par un pont métallique, à la sortie du grand virage. En fait Cayenne est à 50 km si l'on passe la route par le Sud ou bien à 42 km si l'on prend par Tonate, la RN 1 et le nouveau pont du Larivot. Un chemin existait déjà en 1950 mais le CD 5 n'est ouvert en totalité que depuis 1966 ; il est actuellement bitumé.

Dans le Sud-Est du cliché, on voit la rivière Montsinéry et son affluent la Crique Coco traverser des terres basses, très plates. A l'Ouest de la route (les 3/4 du cliché) le paysage est celui du socle précambrien avec ici des collines de schistes Bonidoro, où les vallées se resserrent. Le relief, d'abord peu marqué, s'accuse en allant vers l'Ouest, avec des pentes qui, sur de courtes distances, peuvent atteindre 40 %.

Du point de vue de la végétation, les parties basses sont couvertes de savanes herbeuses : savanes exondées (à « oreilles d'ânes ») pour les parties claires ; marécages à moucou-moucou de part et d'autre du lit des criques, pour les parties plus foncées. Comme la rivière subit l'action de la marée, son eau légèrement saumâtre entretient sur ses rives un rideau de palétuviers. Plus à l'Ouest, on relève encore quelques taches de savane, perdues au milieu de la grande forêt, dont on peut juger de l'hétérogénéité et de la densité par le resserrement des houpiers.

L'utilisation du sol se cantonne uniquement aux abords immédiats de la route. Cependant on distingue au niveau du grand virage, une piste qui part vers l'Ouest en épousant les mouvements du terrain ; elle appartient à une petite exploitation forestière dont la scierie se trouve sur la route, à 100 m à l'Ouest de la rivière (3). Le long de la route les parcelles défrichées se succèdent de façon discontinue. Elles ont le plus souvent une forme géométrique et s'enfoncent perpendiculairement à la route entre 100 et 300 m à l'intérieur de la forêt. La destination est très variée. Un certain nombre d'abattis ne diffèrent en rien des abattis traditionnels (5,7) avec leurs cultures vivrières (manioc, maïs) complétées, pour l'un (12), de nombreux pieds de banane. La culture maraîchère sous abris de feuillage est aussi pratiquée (18) et au même endroit, en raison de l'humidité du bas-fond celle des dachines. D'autres exploitations sont spécialisées dans l'arboriculture. Un peu tous les arbres fruitiers sont représentés, mais généralement bien plantés en ligne (6) avec des cocotiers pour l'un (4). Enfin quelques exploitations ajoutent à ces dernières spéculations un peu d'élevage. L'une d'elles possède un bel herbage avec des vaches ; sa voisine prépare les cochons de lait. Cet élevage se double de celui de la volaille (poules, canards). Bon nombre de ces exploitations s'accompagnent d'habitations. Certaines le sont à titre principal : l'exploitation agricole avec sa maison en dur, ses garages et ses ateliers (4) ; le carbet d'un artisan sur bois (9), différents autres carbets en plus ou moins bon état (2, 7), de très belles maisons arrangées avec beaucoup de goût, fleuries, la boîte aux lettres, la télévision (13, 14, 19...). Toutes ces installations semblent destinées à subsister et certains vides entre exploitations peuvent s'expliquer par des inconvénients du terrain, un monticule (8), un bas-fond trop marécageux (16)...

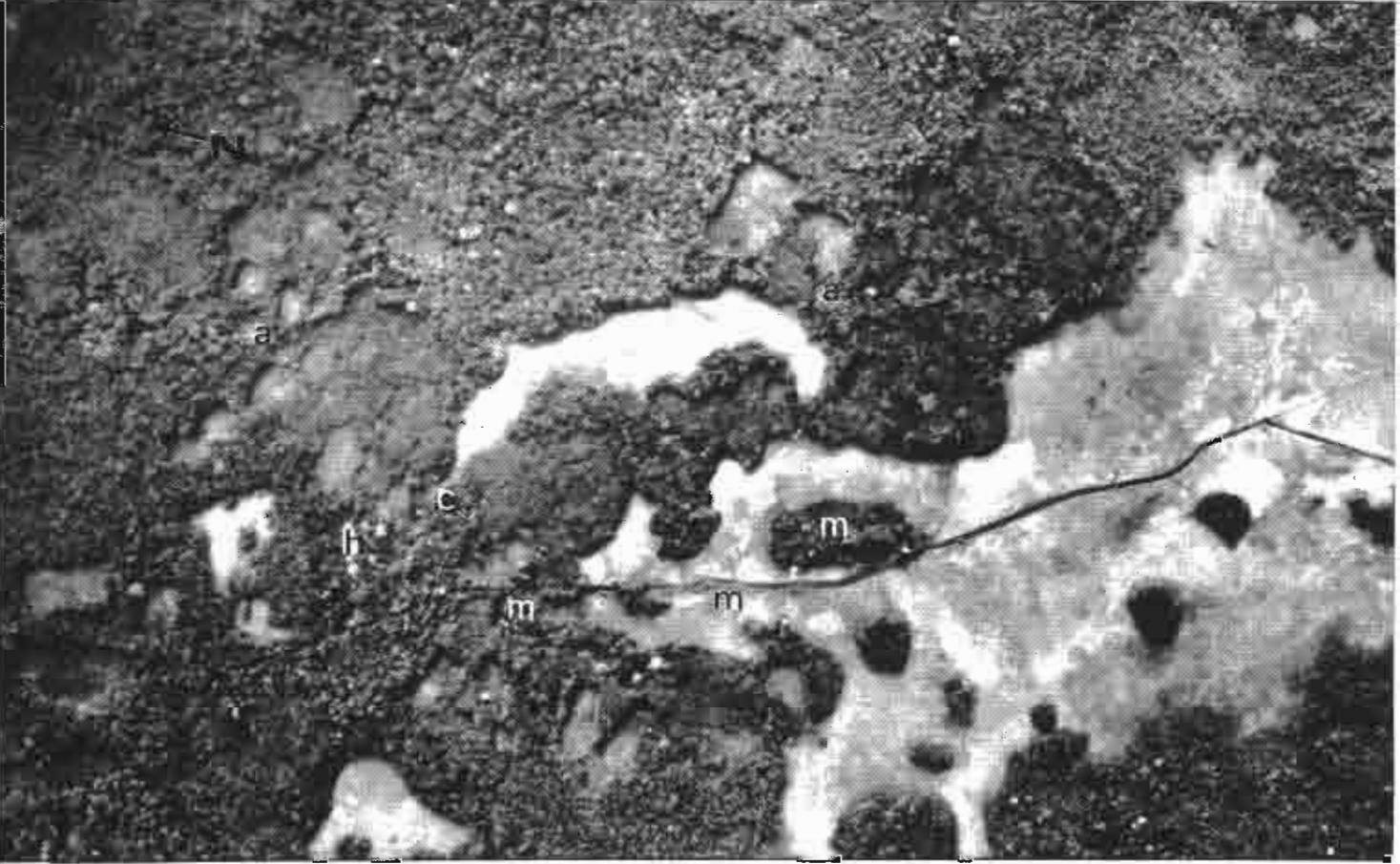
Cette occupation du sol apparaît récente ; en effet, les habitations du siècle dernier ne s'enfonçaient pas dans la forêt et on ne trouve pas de vestiges d'une mise en valeur ancienne. La cause doit en être cherchée dans la conjonction de facteurs physiques favorables, une route desservant des terrains exploitables, et de facteurs juridico-économiques tels que la législation sur les concessions et l'augmentation du pouvoir d'achat d'une certaine catégorie de Cayennais. De fait, la plupart des exploitations appartiennent à des fonctionnaires ou à des personnes exerçant des professions libérales. Ils ont investi leur épargne en terrains et ils viennent aux week-ends en assurer la mise en valeur, faisant appel à une main-d'œuvre salariée, bon marché, souvent étrangère, pour les gros travaux.

Si l'on se reporte au cadastre, on voit que tous les terrains sont attribués sur une largeur de route de 100 à 200 m et une profondeur de 500 à 1 000 m, soit des propriétés de 5, 10 et 20 ha. La mise en valeur est poussée à des degrés différents, comme le montre le cliché. Elle ne peut pas être totale étant donné que ces limites ne sont que théoriques sans tenir compte de la configuration réelle du terrain, mais elle est parfois réduite, et ne s'enfonce jamais à plus de 300 m de la route, juste assez pour paraître en conformité avec la législation. On constate ainsi que les orientations ne sont pas rigoureuses, le cadastrage étant tout récent ; le bornage n'a pas encore été généralisé, et des contestations s'en suivront certainement. Ce type d'exploitation correspond largement à une agriculture spéculative peut-être plus axée sur la valeur de placement pour l'avenir que sur les revenus au jour le jour. Il s'en suit un léger malaise. Au moment où des tentatives réelles de mise en valeur agricole se font jour les terrains les plus accessibles et valables se trouvent occupés. Il faut donc en chercher de nouveaux en profondeur ; c'est ce qui est commencé ici : une route est en cours d'ouverture parallèlement à la piste forestière vers l'Est. Elle permet de desservir six nouvelles concessions de 30 à 40 ha, octroyées à des Guyanais ou des Surinamiens. Au Nord (20), on voit également une percée dans la forêt sur 200 m de large effectuée avec des engins mécaniques et destinée à installer un grand élevage.

D'après les informations aimablement
communiquées par André DOMENY (DDA-Cayenne)



Cliché IGN Guyane 1976- 32/200 n° 820



Cliché IGN Guyane 1976- 31/200 n° 58



Cliché IGN Guyane 1976- 31/200 n° 598

UTILISATION DU SOL

Types d'abattis

1 - Abattis créole

Cet abattis est situé à 1 800 m du bourg de Roura auquel il est relié par un chemin carrossable. Le relief est accentué (pente d'environ 15 %) ; le talweg marécageux en permanence ; le sol des versants ferrallitique.

Le propriétaire (62 ans) a plus ou moins pratiqué toute sa vie l'agriculture sur brûlis. Chercheur d'or dans sa jeunesse, il considère que la chasse, pour lui actuellement activité secondaire, est son vrai métier.

Il ouvre habituellement un nouvel abattis chaque année et, depuis deux ans, deux en des endroits différents de la commune. Il assure par lui-même la coupe de cet abattis dont la superficie approximative est de 50 ares. Il n'a pas eu recours au *mayouri*, coutume qui se perd à Roura, par l'inaptitude, dit-il, des jeunes qui gignent plutôt qu'ils n'aident au travail. Il s'est néanmoins fait seconder par ses « vieux camarades » pour se construire un solide *carbet* agricole. Il a effectué la plantation avec sa femme. L'abattage (en créole : « jeté bois »), le sabrage et le nettoyage ont représenté 22 jours, étalés fin août et début septembre, la journée allant de 7 h à 17 h, avec une pause de 1 h 30 le midi.

Entre janvier et juillet, il fait pousser, dans un rayon de 20 m autour du carbet, des plantes potagères telles que les épinards-pays, le basilic, le piment, la tomate, les giraumonts, les tayoves, les pois d'Angole, les « pois de 7 ans » et les concombres longs (*Cucurbita* sp.). Toutes ces plantes sont cultivées en petites quantités (de 1 à 15 pieds). Après récolte, des graines ou des plants sont mis « en nourrice » pour être replantés ailleurs, soit dans un autre abattis, soit près du domicile, au bourg.

Igname et manioc apparaissent comme le noyau de cette agriculture. L'ordonnance des plantes est raffinée : en dépit des bois tombés et des jeunes souches restantes, manioc amer et igname sont judicieusement espacés, tous les 2 m pour le manioc, tous les 4 m pour les ignames ; ils sont buttés et les ignames tuteurées au fur et à mesure de leur croissance. Une haie d'ananas ferme la partie Sud et Sud-Est de l'abattis.

La répartition des plantes est subordonnée au drainage : la zone franchement marécageuse n'est pas cultivée ; celle qui suit est réservée aux seules dachines, puis viennent encore des dachines, les gombos ou calous et les bananiers, la canne à sucre et la patate douce qui sont à la limite de la zone à manioc et à igname. Il semble que celle-ci ait sa plus forte concentration à mi-pente et en haut de pente. Les ignames cultivées sont : l'igname piquante (80 %), la coucoucou ou yam indien (35 % environ) et l'igname blanche. Le maïs, intercalé entre igname et manioc, récolté en avril, ne figure pas sur ce plan.

L'abattis demande beaucoup d'entretien, avec les sarclages et l'allée ménagée à la limite de l'abattis qui est ainsi nettement séparé de la forêt voisine.

Le manioc amer est surtout cultivé pour la fabrication du *covac* destiné à la vente à Cayenne, comme aussi le surplus d'igame. Le reste des plantes est consommé par la famille.

L'abattis produit pendant deux ans au moins pour les plantes à tubercules ; il est ensuite abandonné à la jachère. La régénération dans la région de Roura, pour un site occupé sans interruption depuis 1700, semble excellente. Le présent abattis a été coupé en 1976 et 1977 dans une forêt secondaire très ancienne qui était presque retournée à l'état primaire, puisque l'on y trouvait déjà de grands « grignons fous ».

Pierre GRENAND

2 - Abattis wayäpi

Cet abattis est situé à 2 km du village d'Alaska et à 500 m du fleuve Oyapock. Il représente l'exploitation type des Amérindiens wayäpi : il est annuel, seule la récolte des bananiers se poursuivant pendant trois ou quatre ans ; il nourrit une famille nucléaire, l'homme, ses deux épouses et trois enfants, sa mère ; il sert exclusivement à la subsistance, aucun produit n'étant commercialisé.

L'abattis a été coupé en forêt primaire sur une terrasse argilo-sableuse. L'opération se déroule en saison sèche, entre fin juillet et début décembre. Le sabrage à la machette, puis l'abattage à la hache des grands arbres, effectués par le propriétaire, durent chacun dix jours ; ils se terminent par des séances de travail collectif récompensées par une fête de bière de manioc. La surface défrichée représente 96 ares. Le bois est laissé à sécher pendant trois semaines, puis incendié. Des pluies d'orage ayant empêché un bon séchage, la surface non brûlée est exceptionnellement étendue (13 % de la surface abattue).

Les femmes entreprennent alors les travaux de plantation, seules puis - une fois - avec d'autres femmes du village. En raison des souches, fûts couchés et lisères trop ombragées par la forêt, la surface réellement plantée est réduite à 55 % de la surface abattue (53 ares), contre 75 % sur abattis très bien brûlé.

L'agriculture wayäpi est caractérisée par une gamme étendue d'espèces cultivées (avec leurs variétés), surtout indigènes, malgré la place réservée au bananier, plante introduite depuis longtemps. Des 38 plantes cultivées, 26 - dont 17 ici - le sont exclusivement sur abattis et pourvoient à l'alimentation, les autres l'étant au village. Il faut noter la place prépondérante accordée au manioc amer, une des bases de leur civilisation, face à une constellation de plantes secondaires. A lui seul, il occupe 99 % de la couverture végétale ; il protège ainsi sous ses rameaux la croissance des autres plantes, à l'exception des bananiers et du tabac, planté à part dans des poches de cendres.

Les abattis sont entretenus assez sommairement par les femmes qui viennent aussi y chercher la totalité de leur bois de chauffage. Ils sont visités par des animaux prédateurs assez nombreux, du tapir aux petits rongeurs, mais leurs dégâts sont toutefois minimes, de même pour la fourmi-manioc pratiquement absente. La récolte commence quatre mois après la plantation avec le maïs, se continue deux mois plus tard avec le tabac ; puis vient celle du manioc après l'épuisement de l'ancien abattis, c'est-à-dire neuf à dix mois après la plantation du nouveau.

En adoptant la pratique de l'abattis annuel qui évite d'épuiser le sol en ne prolongeant pas son utilisation au delà d'une récolte, en ne dessouchant pas le terrain, en faisant en sorte que les coupes soient en forêt primaire ou secondaire âgée, les Wayäpi n'agissent pas au hasard : ils visent à la régénération rapide de la forêt, conscients qu'elle est le seul garant de leur potentiel cynégétique et le réserve irremplaçable de la centaine de produits de cueillette qu'ils consomment. On peut dire qu'ils atteignent leur but puisque quarante ans environ après l'abandon d'un abattis, la forêt régénérée est structuralement très proche de la forêt primaire.

Françoise et Pierre GRENAND - Claudie HAXAIRE

3 - Abattis boni

Sur le pourtour de l'abattis, on trouve une zone non brûlée, de largeur variable, qui traduit l'effet de bordure dû au voisinage immédiat de la forêt. Cette zone non brûlée est plus ou moins large selon les conditions climatiques ; elle est beaucoup plus restreinte dans les abattis de petite dimension, car on fait un effort particulier pour tronçonner les bois et les brûler à petit feu, pour utiliser au maximum la superficie disponible. En moyenne, elle a 3 à 5 m de large.

A proximité du chemin d'accès, le propriétaire installe une petite case qui sert surtout à emmagasiner les récoltes, en attendant qu'on les transporte au village. Cette case est le centre de l'exploitation de l'abattis. Au voisinage sont plantés les piments, les ananas, quelques pieds de haricots, etc. Les autres plantes cultivées, à l'exception des ignames plantés dans la partie centrale de l'abattis, sont dispersées sur toute sa surface, même des plantes qui ne figurent qu'à quelques exemplaires, comme les calabassiers, les papayers, etc., qu'on s'attendrait à trouver groupées autour de la case.

On ne trouve dans l'abattis aucun chemin d'exploitation. Les femmes se fient à leur mémoire pour retrouver, à travers une brousse inextricable, les plantes cultivées dont elles ont besoin. On les voit fureter dans l'abattis à la façon de l'agouti, du lièvre des bois, allant et venant en tous sens. Malgré leur mémoire topographique qui est réelle, il y a des secteurs oubliés et non récoltés, des régimes de bananes et des ignames perdus. C'est surtout à la fin de la première année, quand la brousse arbustive atteint 2 mètres de hauteur, qu'apparaît l'insuffisance de cette méthode de travail.

L'abattis ci-contre appartient à un habitant du village de Kormotibo (près de Papaïchton) qui travaille sur les terres de son lignage, sur la rive Ouest du Maroni, en face de Kormotibo. L'abattis est regardé comme sa propriété personnelle. Sa femme qui réside à Assiasi, à 10 km en aval, se rend régulièrement à l'abattis pour l'exploiter ; elle n'en a pas d'autres.

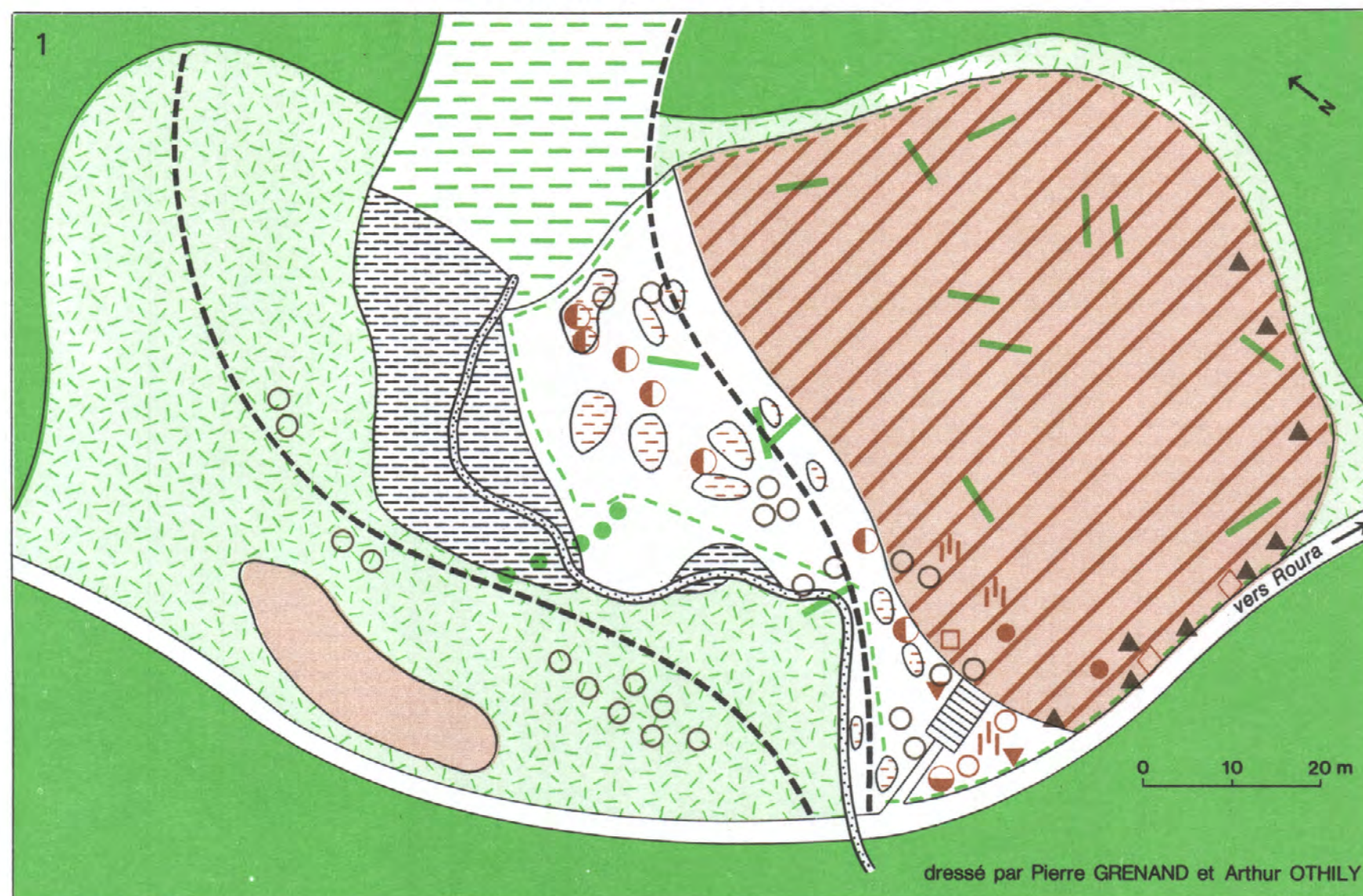
Les abattis, à quelques centaines de mètres du Maroni, sont situés sur une ancienne terrasse alluviale ; terrain parfaitement plat ; sol sableux (*santi doti*). Faible activité des fourmis-manioc.

La surface abattue sur forêt ancienne est de 0,96 ha sur lesquels 0,57 ont été plantés. Il y avait 61 plants de bananes plantains et 8 de bananes douces dont respectivement 41 et 0 plants bien développés, 40 plants de naps (variétés d'igname), 21 de dachines, 10 de choux caraïbes, 3 d'agaves... Le rendement du manioc a été estimé à 5 t/ha.

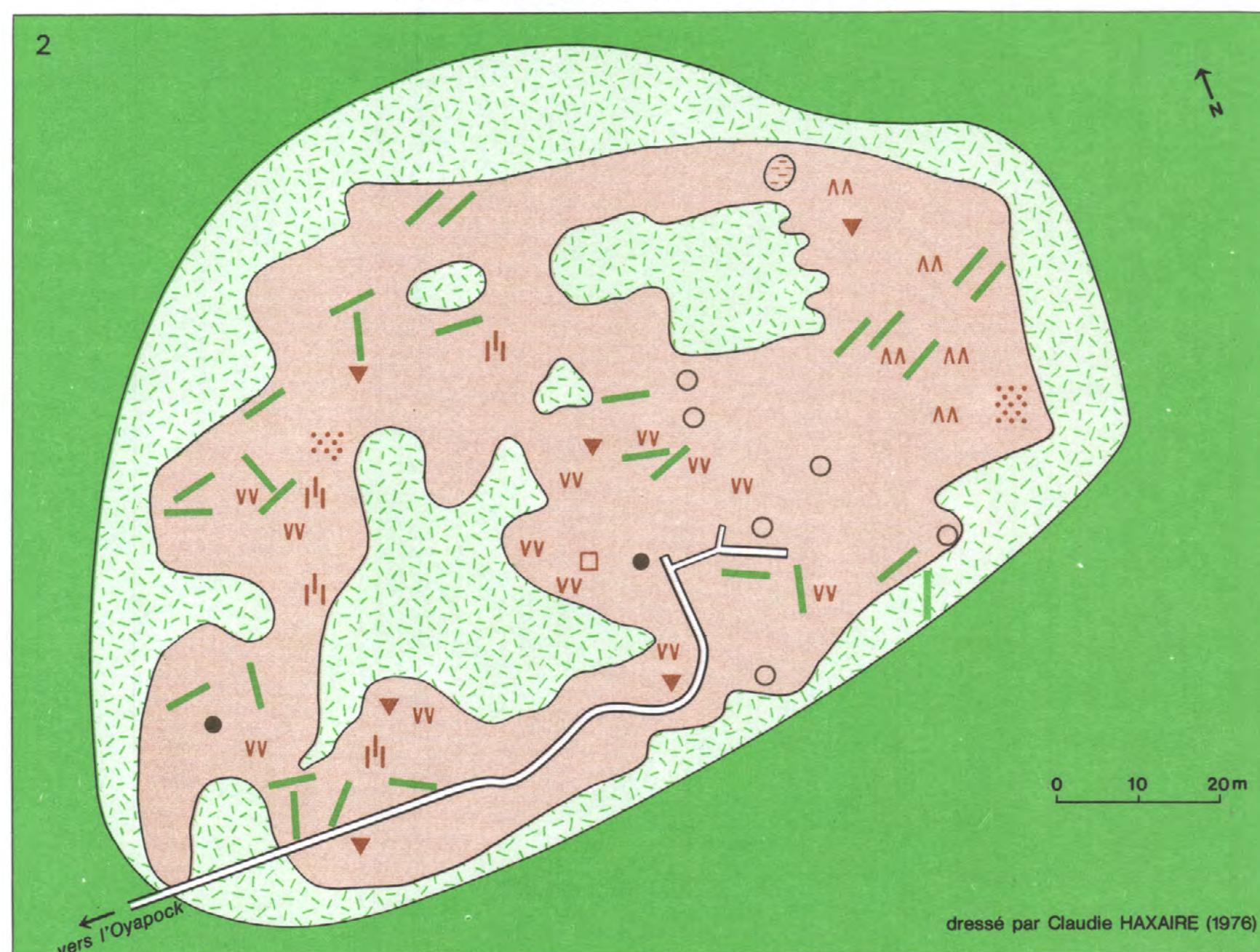
Extrait de Jean HURAULT - La vie matérielle des Noirs Réfugiés Boni et des Indiens Wayana du haut-Maroni, ORSTOM, Paris, 1966.

TYPES D'ABATTIS GUYANAIS

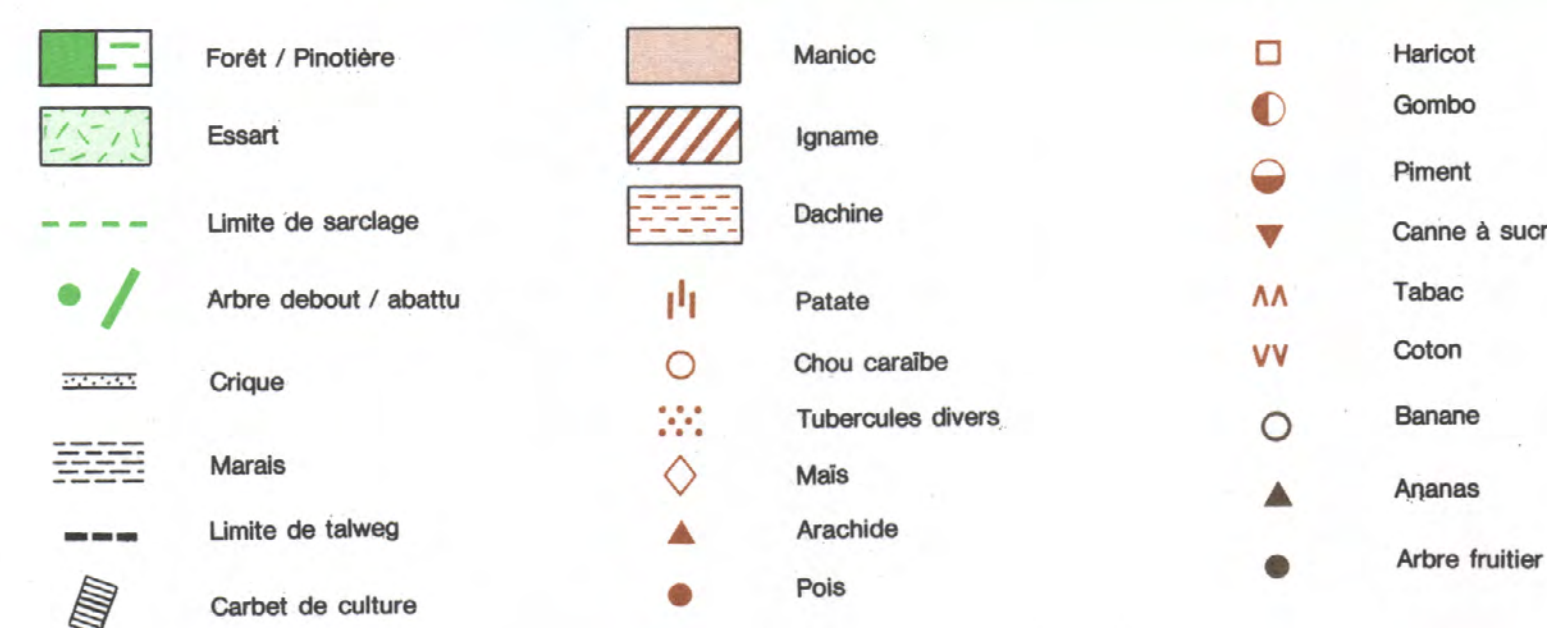
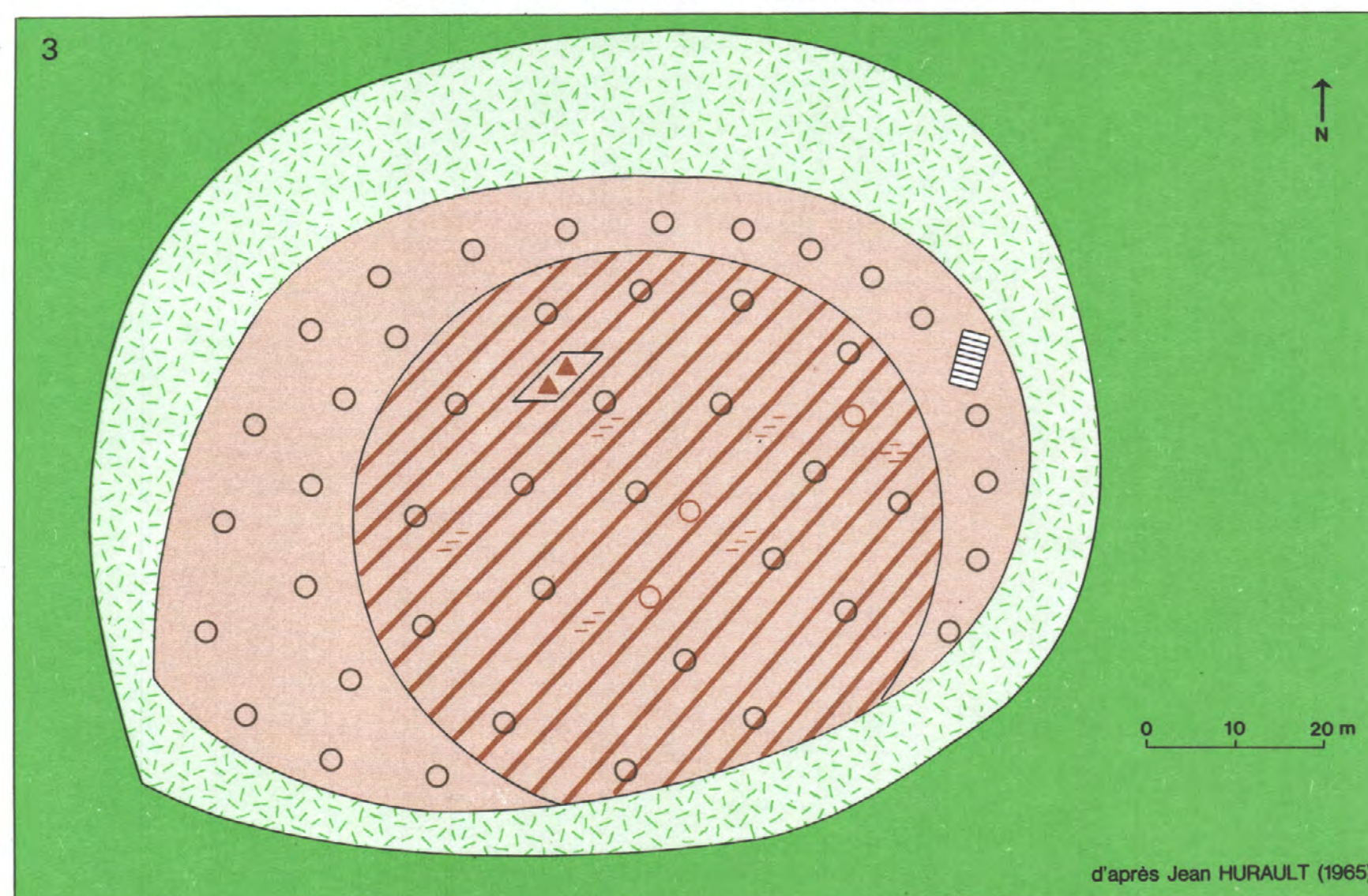
Abattis Créole près de Roura



Abattis Wayâpi près de Trois Sauts



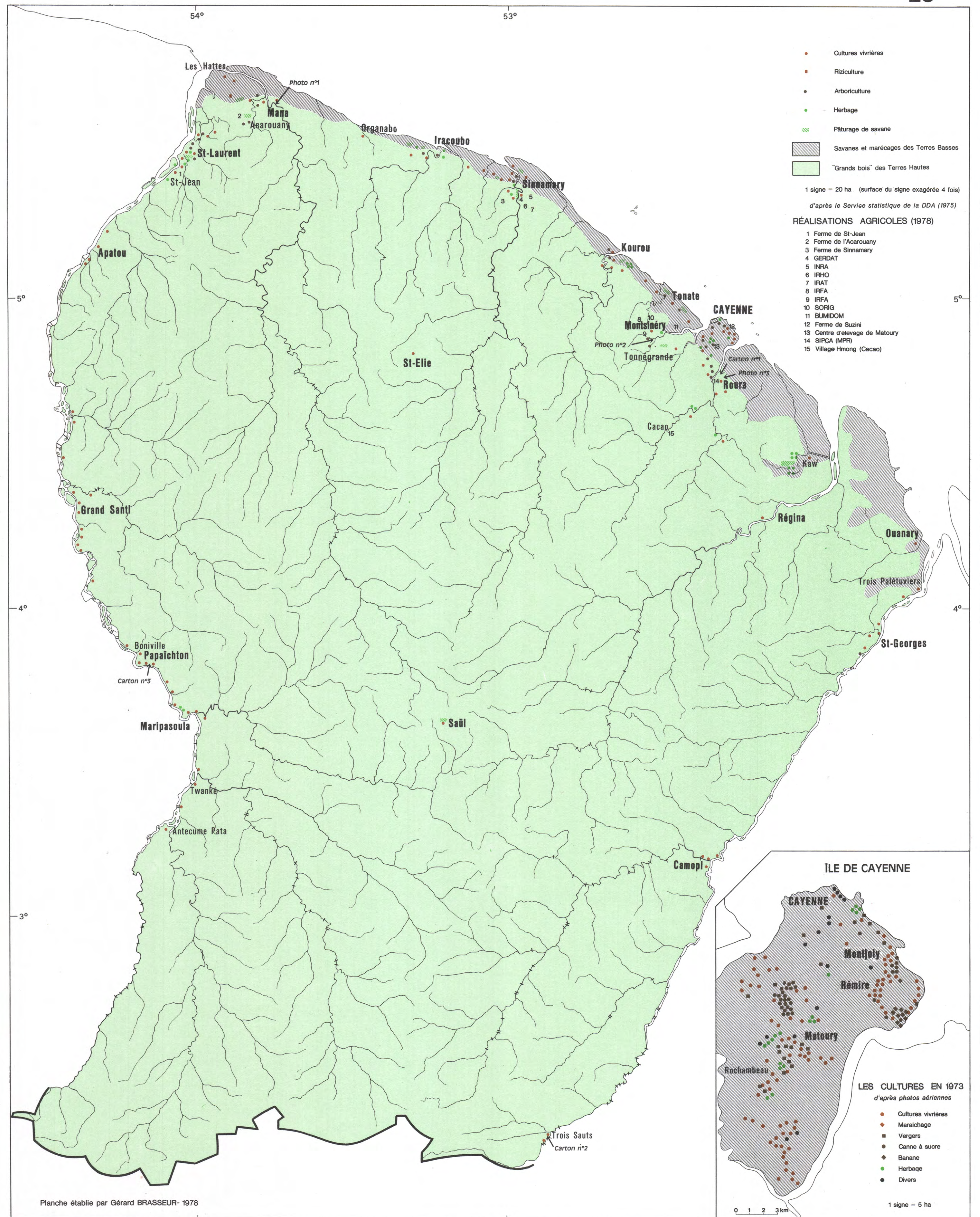
Abattis Boni près de Papaïchton (Kormintibo)



Echelle : 1 / 1 000 000

0 10 20 30 40 50 km

© Centre d'Etudes de Géographie Tropical (C. N. R. S.) - Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer - 1979



UTILISATION DU SOL

Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

4. LA GUYANE



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

la Guadeloupe
la Martinique

la Guyane Française

- I. LA RÉUNION
- II. LA MARTINIQUE
- III. LA GUADELOUPE
- IV. LA GUYANE

la Réunion

réalisé au Centre d'Etudes de Géographie Tropicale du C.N.R.S. BORDEAUX-TALENCE

par l'atelier cartographique commun CEGET - ORSTOM .



avec le concours des départements de géographie des Universités d'Aix-Marseille II, de Bordeaux III, des Centres universitaires des Antilles-Guyane et de la Réunion; de l'ORSTOM pour l'Atlas de la Guyane.

comité de direction

des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Directeur de la publication

Guy LASSERRE, Professeur à l'Université de Bordeaux III,
Directeur du Centre d'Études de Géographie Tropicale du C.N.R.S.

Conseillers Scientifiques permanents

Jean DEFOS du RAU, Professeur Honoraire à l'Université d'Aix-Marseille II
Jean-François DUPON, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille II
Marc BOYÉ, Maître-assistant à l'Université de Bordeaux III
Jean-Claude GIACOTTINO, Chargé de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Christian GIRAULT, Attaché de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Jean-Claude MAILLARD, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III
Jean MARIEU, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III

Secrétaire Générale des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Guilène RÉAUD, Ingénieur du C.N.R.S. au Centre d'Études de Géographie Tropicale

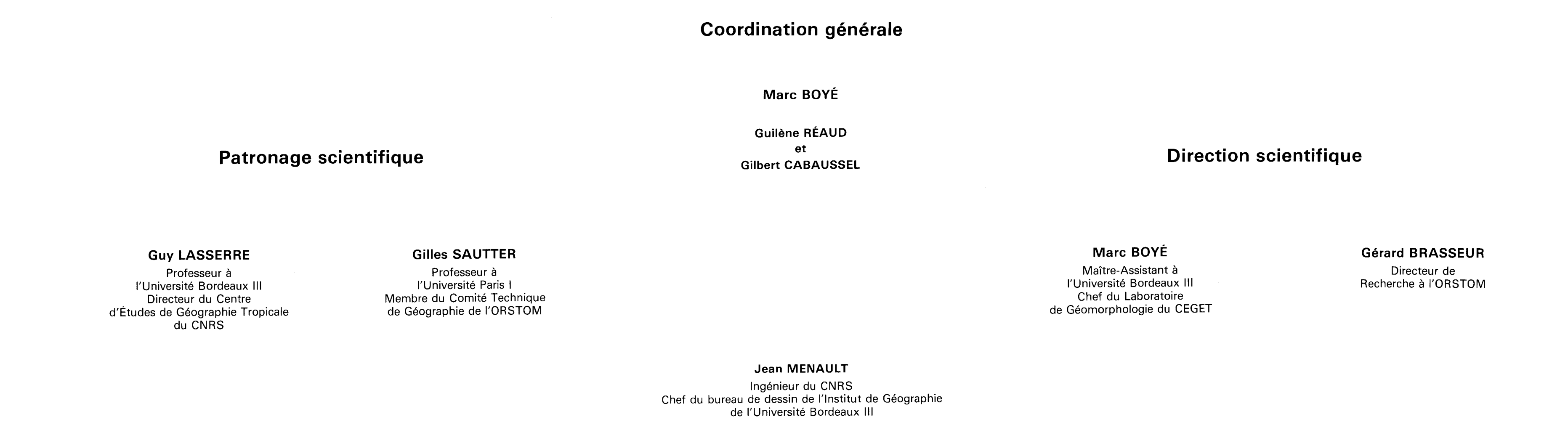
Conseillers techniques principaux

Gilbert CABAUSSEL, Ingénieur du C.N.R.S., Biogéographe au Centre d'Études
de Géographie Tropicale
Jean MENAULT, Ingénieur du C.N.R.S., Chef du Bureau de Dessin de
l'Institut de Géographie de l'Université de Bordeaux III
Jean-Pierre VIDAL, Photographe, Chef du Service de Reprographie
du Centre d'Études de Géographie Tropicale

Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique : 15, quai Anatole-France, 75700 PARIS.
Centre d'Études de Géographie Tropicale (CNRS) : Domaine Universitaire de Bordeaux, 33405 TALENCE.
Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer : 24, rue Bayard, 75008 PARIS.

© — Centre d'Études de Géographie Tropicale (C.N.R.S.) — Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer — 1979
N° ISBN 2-222-02501-X

rédaction de l’atlas



ABONNENC Émile	Ingénieur de l'ORSTOM, en retraite.	CONDAMIN Michel	Docteur de l'Université de Paris, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	LE PONT François	Technicien (supérieur) de l'ORSTOM.
BELLOT Jean-Marc	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST, Université de Bordeaux III.	DECOUDRAS Pierre-Marie	Docteur en Géographie, Assistant à l'Université Jean-Bedel BOKASSA, Bangui (Empire Centrafricain).	MONSORO Alain	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
BELLOT-COUDERC Béatrice	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	DEGALLIER Nicolas	Diplômé d'Études Approfondies de Biologie, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	MOREAU Jean-Michel	Architecte des bâtiments de France, Directeur de l'Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.
BERNARD Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	DEMOLLIENS Henri	Conseiller de la Jeunesse et des Sports ; Cayenne.	OTHILY Arthur	Maître de Recherche à l'ORSTOM.
BLANCANEUX Philippe	Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	DIGOUTTE Jean-Pierre	Docteur en Médecine, ancien Directeur de l'Institut Pasteur de Cayenne.	PAJOT François-Xavier	Docteur ès Sciences, Maître de Recherche principal à l'ORSTOM.
BOYÉ Marc	Maître-Assistant à l'Université Bordeaux III, Responsable du Laboratoire de Géomorphologie du CEGET.	FAUQUENOY SAINT JACQUES Marguerite	Professeur associée à l'Université Simon Fraser, Burnaby (Canada).	PAPY Geneviève	Diplômée d'Études Approfondies d'Océanographie, Physicienne au CEGET.
BRASSEUR Gérard	Directeur de Recherche à l'ORSTOM.	FLEURY Marie-France	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST.	PERROT Yannick	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
CABAUSSEL Gilbert	Ingénieur du CNRS, Biogéographe au CEGET.	GRANVILLE Jean-Jacques de	Docteur ès Sciences, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	PETIN Gérard	Ingénieur au Département des Études Minières, BRGM ; La Source.
CALMONT André	Docteur en Géographie, Professeur au Collège Zéphir ; Cayenne.	GRENAND Jean-Jacques de	Docteur en Médecine, Dermatologue ; Cayenne.	PRADINAUD Roger	Docteur en Médecine, Dermatologue ; Cayenne.
CALMONT Régine	Maître en Géographie, Professeur au Collège Madeleine ; Cayenne.	GRENAND Françoise	Attaché de Recherche au CNRS.	PRÉ-AYMARD Pascal	Géographe, Certifié de Cartographie, Université de Bordeaux III.
CAROFF Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	GRENAND Pierre	Diplômé de l'EHESS, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	RADAMONTHE Adèle	Centre ORSTOM ; Cayenne.
CHARDON Jean-Pierre	Maître-Assistant au Centre Universitaire Antilles-Guyane ; Martinique.	GAZEL Marc	Ingénieur du GREF, Adjoint au Directeur régional de l'ONF pour la Guyane.	RÉAUD Guilène	Ingénieur du CNRS, Géographe au CEGET.
CHARDONNAUD Monique	Maître en Géographie, Professeur au Lycée de Barbezieux.	HAXAIRE Claudie	Botaniste, Faculté de Montpellier.	ROBO Rodolphe	Directeur du Service Culturel Départemental de la Guyane.
CHEUNG Hung-Ning	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	HOEPPFNER Laurence	Ancien professeur au CES Zéphyr, à Cayenne.	RODIER Jean	Président du Comité Technique d'Hydrologie de l'ORSTOM, Ingénieur chef de l'EDF.
CHOUBERT Boris	Géologue, Directeur de Recherche honoraire au CNRS, ancien Directeur de l'Institut Français d'Amérique Tropicale (Centre ORSTOM de Cayenne).	HOEPPFNER Michel	Ingénieur ENSEIH, Toulouse, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	ROSSIGNOL Martial	Docteur ès Sciences, Directeur de Recherche à l'ORSTOM.
CLÉMENT Jean	Chef de division des inventaires du CTFT ; Nogent-sur-Marne.	JOLIVET Marie-José	Docteur en Sociologie, Maître de Recherche à l'ORSTOM.	SEURIN Maggy	Ingénieur du CNRS, Géologue au CEGET.
		Dr. LAC	Directeur de la DDASS ; Cayenne.	TURENNE Jean-François	Docteur ès Sciences, Ingénieur agronome INA, Maître de Recherche à l'ORSTOM.
		LÉGER Nicole	Professeur à la Faculté de Pharmacie, Paris.		